



Monseigneur,

Il existe à Plouzévé une ancienne et grande chapelle consacrée à la Sainte Vierge, elle se nomme chapelle de notre Dame de Berrien. Voir les vies des Saints de la Bretagne armorique par Albert Le Grand avec les notes par M^r de Kerdanet pages 519 et 520. Contre la chapelle sus-dite au côté de midi se trouve une petite chapelle nommée p'serity, fermée par un grillage en bois et ayant un autel dédié à notre Dame de Délivrance. Albert le Grand et M^r de Kerdanet ne disent rien de cette chapelle, on n'y voit aucune inscription et on n'a nulle notion ni nul livre sur les motifs, l'époque des auteurs de la fondation.

La fête patronale se célèbre le quinze août. Il n'y a pas à Plouzévé de lieu renommé de pèlerinage.

7. L'usage est de donner en offrandes du lin, du fil, du vein et de l'argent, mais si peu que le tout compris monte à peine à 400 francs par année, souvent même monte pas si haut.

8. La procession parcourt une distance de 20 à 25 minutes. on y porte la statue de la Vierge et une bannière ayant d'un côté l'image de la Vierge et de l'autre celle de St Pierre patron de la paroisse.

Les porteurs n'ont point des costumes particuliers. on ne
dresse point des reposoirs dans les campagnes.

9. il n'y a point dans les manifestations extérieures de la piété des
fidèles l'usage particulier.

10. Je ne connois point de faits miraculeux attribués à
l'intervention de Marie. D'après les anciennes traditions il
y a eu une communauté de moines à Bersen.

11. il n'y a plus d'ordres religieux existant sur le territoire de ma
Paroisse, ni de &c. nous avons les confréries du Saint-
Sacrement et du Rosaire.

12. L'institution de la confrérie du Rosaire dans la localité
est très ancienne, mais je n'ai jamais pu savoir à quelle
époque elle remonte. Monsieur le Roux, mon prédécesseur
immédiat, assuroit que la confrérie du Rosaire étoit établie
à perpétuité à Rouzée et depuis 1801 on écrit
annuellement les noms des paroissiens admis dans la confrérie
sur un même cahier.
Le mois de Marie est établi dans la Paroisse.

13. il n'y a point des ex-voto. &c.

14. on ne connoît point de prières inédites, ni de chants manuscrits,
composés en son honneur.

15. il y a une fontaine que ceux qui ont des Maladies guérissent
viter dans le but d'obtenir leur guérison par
l'entremise de la Ste Vierge. On ne fait de son eau
aucun usage particulier et on ne lui attribue point
de vertu particulière.

Je prie Votre Grandeur d'excuser le barbouillage et le
peu d'empressement à répondre à votre circulaire
du 25 8bre 1856.

Veuillez agréer, Monsieur, les sentiments de respect
et de soumission de votre très-humble Serviteur,

Canquy curé à Plouzeau